



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

Séance extraordinaire du 29 janvier 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 29 janvier 2025 à 18h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale par intérim, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 18h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2025-01-29-016

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION



400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

700 LOISIRS ET CULTURE

700-1 Appui au projet de construction d'un skate-park par le comité des loisirs et approbation d'une entente pour l'utilisation d'un terrain public

800 CORRESPONDANCE

800-1 Rallye Perce-Neige 2025 – Demande d'autorisation

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS

1100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de question

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

Aucune question

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
700	LOISIRS ET CULTURE



700-1 Appui au projet de construction d'un skate-park par le comité des loisirs et approbation d'une entente pour l'utilisation d'un terrain public

M.B. 2025-01-29-017

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Bouchette et Cameron a soumis un projet de construction d'un skate-park afin d'offrir un espace récréatif aux citoyens, notamment aux jeunes;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu avec les membres du Comité des loisirs de Bouchette et Cameron afin de présenter leur projet de skate-park aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Bouchette et Cameron ont mentionné avoir les fonds nécessaires à la construction du skate-park et sera responsable de mener à terme la construction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bouchette s'engagera à aménager le terrain avant le début de la construction du skate-park;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Municipalité de Bouchette en matière de loisirs et de développement communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette reconnaît l'importance de ce projet pour le dynamisme et le bien-être de sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette possède un terrain de droit public qui pourrait être mis à disposition pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette souhaite officialiser une entente avec le Comité des loisirs afin de définir les conditions d'utilisation du terrain concerné;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Bouchette et Cameron s'engage à transférer l'infrastructure du skate-park à la municipalité lorsque la construction sera terminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pascal Saumure, appuyé par Michel Lamoureux,

ET RÉSOLU QUE :

1. La Municipalité de Bouchette appuie officiellement le projet de construction d'un skate-park porté par le Comité des loisirs de Bouchette et Cameron;
2. La Municipalité de Bouchette s'engage à signer une entente avec le Comité des loisirs de Bouchette et Cameron définissant les modalités d'utilisation du terrain de droit public concerné ainsi que le transfert de l'infrastructure à la municipalité lorsque la construction sera complétée;
3. Le maire et la direction générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette entente;

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

800-1 Rallye Perce-Neige 2025 – Demande d'autorisation

M.B. 2025-01-29-018



CONSIDÉRANT la demande écrite déposée par madame Karianne Hubert, directrice générale du Rallye Perce-Neige Maniwaki 2025;

CONSIDÉRANT que les concurrents à ce Rallye emprunteront certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette à des fins d'épreuves de classement;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à permettre aux concurrents d'utiliser les voies de circulation concernées, soit la Montée Blue Sea, le chemin Carle au sud de la Montée Blue Sea, le chemin Beauregard, le chemin de la Ferme-des-six et le chemin du Cimetière;

CONSIDÉRANT que le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur et que les véhicules d'urgences aient priorité en tout temps;

CONSIDÉRANT que les organisateurs installent du matériel pour y définir les trajets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Millar, et appuyée par Michel Lamoureux,

QUE le conseil municipal permette aux organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2025 d'utiliser lesdites voies de circulation lors du Rallye qui se déroulera le 31 janvier et le 1^{er} février 2025.

QUE les organisateurs du Rallye Perce-Neige s'engage à ramasser tout matériel installé pour les fins du rallye.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

Aucune question

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

1100 **Levée de la séance**

M.B. 2025-01-29-019

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 18h10.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale par intérim et
Greffière-trésorière par intérim